



COMMENT PARTICIPER AU PEDIBUS

CHARTES ET CONTACTS

Vous avez émis le souhait de participer au Pedibus en tant que parent(s) et/ou accompagnateur(s). Nous vous en remercions.

Voici la marche à suivre afin de participer à ce beau projet :

- Remplissez le bulletin d'adhésion à l'association « Le Nez au Vent » et la fiche d'inscription Pedibus.
- Prenez connaissance des chartes « accompagnateur », « parent », « enfant » et signez la fiche d'inscription (important pour l'assurance).

Vos interlocuteurs		
<u>Les référents de ligne</u>		
- Ligne « Buzz l'éclair » :	Céline Bendjilali	06 62 89 98 45
- Ligne « Super Héros » :	Claude Romano	06 71 83 36 10
- Ligne « Petits indiens » :		
- Pour l'association :	Agnès Laszczyk	06 84 67 40 49

Si vous avez la moindre question, ou en cas d'imprévu, merci de contacter prioritairement votre référent.

Plus d'infos sur www.lenezauvent94.org - pages « pedibus » et « FAQ pedibus »

Contact email : asso.lenezauvent@gmail.com



CHARTRE PARENT « PEDIBUS »

- (1) Le pedibus fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes. On n'attend pas les retardataires.
- (2) En tant que parent d'un enfant de maternelle, je m'engage à attendre le pedibus avec mon enfant, à l'arrêt.
- (3) En tant que parent, je reste responsable de mon enfant jusqu'à l'arrêt pedibus, dès lors que mon enfant est arrivé à l'arrêt à l'heure, ou jusqu'à l'école si mon enfant a manqué le pedibus.
- (4) En cas d'absence d'un enfant au trajet du matin, je suis tenu(e) de prévenir le référent au maximum la veille au soir, ou le matin suffisamment tôt en cas d'imprévu.
- (5) En tant que parent utilisateur de pedibus, je m'engage à jouer un rôle dans l'organisation, même à titre occasionnel : accompagnement des enfants, secrétariat, planning, sensibilisation, recherche d'accompagnateur additionnel ...
- (6) Sur le plan des assurances (responsabilité civile/accident), en tant que parent, je reste responsable de mon enfant comme lorsqu'il se rend à une invitation chez un copain.
- (7) En cas d'incident ou d'accident qui concernerait mon enfant sur le trajet, j'autorise l'accompagnateur à prendre les dispositions nécessaires.
- (8) En cas de non respect des règles, je suis conscient que mon enfant peut être exclu de la ligne, temporairement ou définitivement.

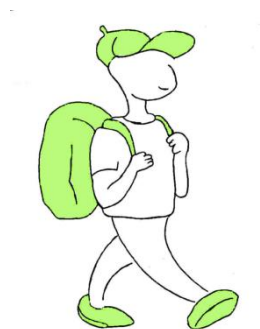
La ville, les accompagnateurs du pedibus et l'association « Le Nez au Vent » ne sauraient être rendues responsables en cas d'incident ou d'accident.

CHARTE ENFANT « PEDIBUS »

Je m'engage à respecter les 5 règles d'or du pedibus :

- (1) J'arrive à l'heure à l'arrêt pour ne pas faire attendre le pedibus.
- (2) J'attends à l'arrêt jusqu'à l'arrivée du pedibus.
- (3) Dans le pedibus, nous marchons deux par deux.
- (4) Je marche calmement sans gêner les autres et je garde ma place pendant le trajet.
- (5) J'écoute ce que les accompagnateurs me disent et je leurs obéis.
- (6) Je m'habille et m'équipe en fonction du temps.

Signature du ou des enfant(s)



CHARTRE ACCOMPAGNATEUR « PEDIBUS »

- (1) Je m'engage à assurer, à titre bénévole, l'encadrement du pedibus et à répondre à la confiance que placent en moi les parents qui me confient leur(s) enfant(s) sur la ligne de pedibus.
- (2) Je m'engage à respecter les horaires définis pour la ligne de pedibus dont j'ai la charge.
- (3) J'ai autorité sur le groupe, je m'engage à recevoir les enfants avec bienveillance et à créer un climat de sécurité pour les enfants qui prennent le pedibus.
- (4) Je m'engage à respecter le code de la route et les règles élémentaires de sécurité. En particulier :
 - a. Je prends en charge uniquement les enfants inscrits, sauf en cas de test.
 - b. Je m'assure que les enfants marchent deux par deux.
 - c. Je contrôle tout au long du chemin le nombre d'enfants.
 - d. Quand l'occasion se présente, je leur apprend les règles élémentaires du code de la route.
 - e. Je veille à ce que les enfants n'aient pas un comportement dangereux envers les autres.
 - f. Dans la mesure du possible, je porte ma chasuble.
 - g. Dès lors qu'il y a plus de six enfants, je respecte le rôle des deux accompagnateurs autant que possible : le premier devant emmène le groupe et surveille l'heure ; le deuxième surveille le comportement des enfants, il peut arrêter le groupe à tout moment.
 - h. Je m'engage à accompagner les enfants de maternelle jusque dans leur classe et les enfants de primaire jusqu'à la grille de l'école.
- (5) En cas d'imprévu me mettant dans l'impossibilité de remplir la fonction d'accompagnateur le jour convenu, je m'engage à prévenir rapidement le référent de ligne et si possible, à trouver un remplaçant.

Les accompagnateurs du pedibus sont couverts par leur propre assurance.